



# PEdT labellisé plan mercredi

## Projet Educatif Territorial de Coutances mer et bocage 2018-2020

- synthèse -

## **CONTEXTE :**

Le **Projet éducatif territorial (PEdT)** de Coutances mer et bocage est un **outil de collaboration locale** qui rassemble à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Le PEdT peut se résumer comme étant **le projet éducatif qui concerne tous les enfants âgés de 2 à 12 ans sur les temps scolaires (écoles), périscolaires (garderies et accueils périscolaires, temps d'activités périscolaires) et extrascolaires (accueils de loisirs) sur le territoire. Il vise :**

- à réduire les inégalités,
- à garantir une complémentarité, une continuité et une cohérence dans les actions et activités, destinées à développer des apprentissages de qualité,
- à contribuer à l'épanouissement de chaque enfant,
- à accompagner chaque enfant dans l'accomplissement de sa personnalité,
- à permettre à chaque enfant de développer des compétences transférables et transversales, et le préparer au monde professionnel de demain,
- à garantir à chaque enfant l'égalité des chances de réussite en vue de son intégration en tant que citoyen accompli dans la société.

La labellisation plan mercredi, inclus :

- de repenser les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires ;
- de renforcer la dimension éducative des accueils collectifs de mineurs dans un cadre réglementaire et pédagogique sécurisé et de qualité autour des 3 missions : éducative, de continuité et d'accueil ;
- de favoriser le lien et l'articulation entre projets d'école et projets d'accueils collectifs de mineurs en faveur de projets portés et menés conjointement sur temps scolaires et périscolaires.

Le PEdT labellisé plan mercredi constitue un espace éducatif spécifique au sein du **Projet Educatif Social Local (PESL)**. Dans le contexte élargit du PESL, le PEdT va permettre d'assurer la cohérence des actions conduites sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant à travers la proposition d'un parcours éducatif de qualité.

Le PEdT labellisé plan mercredi 2018-2020 de Coutances mer et bocage se décline **3 parties** : une **présentation générale**, les **intentions éducatives partagées** et les **grands axes de l'organisation**.

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

La communauté de communes de Coutances mer et bocage est le porteur du **Projet éducatif territorial labellisé plan mercredi** et l'organisateur des **accueils collectifs de mineurs** : accueils périscolaires et de loisirs. La collectivité organise les **activités périscolaires**, sur ses **27 écoles publiques** réparties sur 41 sites, pour 3655 élèves. Les **accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires** sont organisés sur 7 sites dont **5 sites en gestion directe par Coutances mer et bocage**.

Ce PEdT labellisé plan mercredi offre une véritable opportunité de cohérence territoriale. En effet, ce projet mené à l'échelle du territoire intercommunal, favorise la participation de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, afin d'aboutir à la rédaction d'un véritable projet commun et de sens et à l'organisation d'activités cohérentes et équitables au profit de tous les enfants du territoire.

Un **comité de pilotage** se réunit régulièrement pour évaluer et réguler le projet. Il est constitué de représentants de parents d'élèves, de représentants des enseignants, des inspecteurs de l'Éducation Nationale, de techniciens du territoire et d'élus. Des **comités de pilotages locaux** peuvent être organisés à l'échelle des pôles de proximité autour de l'accueil de loisirs de secteur.

## **LES INTENTIONS ÉDUCATIVES PARTAGÉES**

Projets éducatifs du territoire et de la collectivité, projets d'écoles, projets pédagogiques des accueils périscolaires et de loisirs **peuvent trouver un sens commun à travers les intentions éducatives partagées de ce Projet éducatif territorial labellisé plan mercredi.**

**Le PEdT labellisé plan mercredi vise à favoriser la réussite scolaire et la réussite éducative de tous les enfants.**

**Le PEdT labellisé plan mercredi s'appuie sur des concepts favorisant la continuité éducative entre projets d'école et projets pédagogiques des accueils collectifs de mineurs :**

- **le socle commun de connaissances, de compétences et de culture** de l'Education Nationale qui donne aux élèves une culture commune, fondée sur les connaissances et compétences indispensables. Le socle commun doit devenir une référence centrale pour le travail des enseignants et des acteurs du système éducatif, en ce qu'il définit les finalités de la scolarité obligatoire et qu'il a pour exigence que l'école tienne sa promesse pour tous les élèves. Il est composé de cinq domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire :
  - **Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer**
  - **Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre**
  - **Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen**
  - **Domaine 4 : les systèmes naturels et les systèmes techniques**
  - **Domaine 5 : les représentations du monde et l'activité humaine**
- **Les compétences psychosociales** définies par l'Organisation Mondiale de la Santé comme *« la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »* L'OMS en identifie 10 principales, qui vont par deux :
  - **Savoir résoudre les problèmes/Savoir prendre des décisions**
  - **Avoir une pensée critique/Avoir une pensée créatrice**
  - **Savoir communiquer efficacement/Etre habile dans les relations interpersonnelles**
  - **Avoir conscience de soi/Avoir de l'empathie pour les autres**
  - **Savoir gérer son stress/Savoir gérer ses émotions**

Partager des outils communs, un langage commun et des ambitions communes doit permettre de faciliter le travail entre écoles et accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la continuité éducative.

**Le PEdT labellisé plan mercredi précise 3 missions des accueils collectifs de mineurs à développer au service d'un projet partagé :**

- la **mission éducative** autour d'une nouvelle approche des activités de loisirs éducatifs pour développer les compétences psychosociales (sociales, cognitives et émotionnelles) ;
- la **mission de continuité** autour du partage avec les acteurs locaux pour réfléchir ensemble aux parcours et aux temps de vie des mineurs et développer une concertation locale ;
- la **mission d'accueil** autour d'une meilleure organisation définie plus précisément à partir des besoins des mineurs.

**Le PEdT labellisé plan mercredi précise les intentions éducatives suivantes :**

- **Les principes s'inscrivent dans le respect de la charte des droits de l'enfant** du 20 novembre 1959 ;
- **Assurer l'équité sur le territoire : un projet global et des projets locaux** (cohérence des propositions...);

- **Assurer l'accessibilité aux activités** (accueil de tous les enfants, découverte d'activités, tarifs adaptés...);
- **Organiser des activités adaptées et de qualité** (équilibre intensité cognitive et motrice, enfant acteur de ses temps libres, possibilité d'organiser ses choix à partir de propositions et d'espaces d'activités, refus de la suractivité...);
- **Favoriser les découvertes et les apprentissages** (favoriser l'éveil, la curiosité, l'ouverture d'esprit... la découverte du territoire... à travers une palette très large d'activités dans les domaines culturelles et artistiques, scientifiques et techniques, numériques, citoyens, de l'environnement, des activités physiques et sportives, et des activités d'éveil et de loisirs...);
- **Assurer la notion de bien-être et de plaisir** (une activité ludique agréable à pratiquer quelle qu'elle soit);
- **Favoriser le respect des autres et la citoyenneté** (apprentissage des règles de vie et de civisme...);
- **Assurer le lien et la complémentarité entre école et temps péri et extrascolaires** (reconnaissance réciproques des espaces éducatifs, travail sur la complémentarité, continuité et cohérence éducative...);
- **Organiser des parcours cohérents et de qualité** (transmettre une culture commune, accomplir l'enfant dans sa personnalité, préparer l'enfant au monde professionnel de demain...);
- **Favoriser l'acquisition de compétences transférables** c'est-à-dire spécifiques mais qui peuvent être mises en œuvre dans un autre contexte (l'esprit critique) et **transversales** c'est-à-dire génériques (autonomie, œuvrer en équipe et capacité à coopérer, la créativité, numériques...);
- **Assurer la sécurité** (règles partagées...);
- **Et assurer la formation des intervenants** (compétences et qualification pour l'encadrement...).

L'évaluation du PEdT labellisé plan mercredi est bâtie sur les critères de pertinence, de cohérence, d'efficience et d'efficacité.

## **LES GRANDS AXES DE L'ORGANISATION**

Le PEdT précise **des modalités du fonctionnement des accueils collectifs de mineurs** :

Une organisation administrative : un **responsable de service et coordonnateur du PEdT**, des **directeurs d'accueils collectifs de mineurs** dégagés de l'animation pour intervenir et assurer la gestion administrative de plusieurs sites ; des **animateurs** et des **intervenants occasionnels**.

Déclinaison et articulations des projets : une double logique de « *top down* » et de « *bottom up* » doit s'opérer entre Projet Educatif Social Local (PESL), Projet Educatif Territorial (PEdT), projets éducatifs d'organismes d'accueils collectifs de mineurs, projets pédagogiques des accueils périscolaires et extrascolaires et projets d'école en faveur de projets et d'activités menés en commun entre accueils collectifs de mineurs et écoles en faveur d'une **synergie éducative**.

Une opportunité avec le Centre Académique Recherche-Développement Innovation (CARDIE) de l'Académie de Normandie : une expérimentation possible sur le réemploi en classe des apprentissages de quelques élèves sur les temps périscolaires au profit de tous les élèves offre l'occasion d'**intégrer les notions d'intelligence collective et de coopération au profit d'embryons de territoires apprenants et des transitions éducatives**.

Développement de la qualité éducative dans les accueils collectifs de mineurs : les accueils périscolaires et de loisirs doivent :

- **développer chacun au minimum deux axes de développement** parmi 1. favoriser la continuité, 2. développer la formation, 3. réinterroger les projets, 4. garantir des temps de préparation et de concertation, 5. renforcer et investir les temps de vie quotidienne, 6. individualiser l'accueil, 7. sécuriser

l'accueil et 8. aménager l'espace ;

- **Se saisir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des compétences psychosociales afin d'enrichir projets pédagogiques et d'activités ;**
- **Mettre en place des activités avec des intervenants afin de développer des activités diversifiées :** culturelles et artistiques, scientifiques et techniques, numériques, citoyennes, environnementales, physiques et sportives, d'éveil et de loisirs...

#### Les activités :

- **Articulation entre l'école et les activités péri et extrascolaires** (temps de travail commun entre directeurs d'écoles et directeurs d'accueils collectifs de mineurs, projets d'école et projets pédagogiques peuvent être mis en cohérence, des projets communs peuvent être portés et menés conjointement par le(s) école(s) et l'accueil de loisirs et périscolaires, aucune substitution aux enseignements et aux apprentissages scolaires néanmoins les activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs et périscolaires sont pensées en fonction de leurs finalités et demeurent à visée pédagogique car elles permettent d'anticiper les aptitudes qu'elles solliciteront et celles qu'elles permettront de développer, participation des directeurs d'accueils collectifs de mineurs aux conseils d'école...) ;
- **Le sens des activités péri et extrascolaires :**

Du point de vue règlementaire, « l'accueil extrascolaire est celui qui se déroule les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires (...) et l'accueil périscolaire est celui qui se déroule les autres jours. »

  - o **L'accueil (de loisirs) périscolaire** (matin/soir, temps d'activités périscolaires et mercredis) est un **lieu éducatif de détente et de découverte complémentaire à la famille et à l'école. Il favorise une expérience de vie collective et de socialisation, d'éveil et d'apprentissage de l'autonomie.**

Adossé à l'école, il a vocation tout particulièrement à **tenir compte du rythme propre de l'enfant** dans sa journée (matins/soirs) et dans sa semaine (début, mercredis, fins), en fonction de sa fatigue et de sa motivation, du temps passé sur l'accueil, pour lui faire vivre un temps à part et distinct du temps scolaire. Il **permet à chaque enfant d'être acteur de son temps libre afin de s'organiser à partir des différentes propositions d'activités (jeux collectifs, activités manuelles, chants...)** et des différents espaces de devoirs surveillés, de jeux, de lecture et de repos mis à sa disposition, et il a également la possibilité de ne rien faire (droit de se reposer, de rêver... de développer sa créativité...). Les animateurs sont présents, disponibles et à l'écoute des enfants pour organiser avec eux ces temps.

La **spécificité des accueils du mercredi** est d'**apporter en plus aux enfants une ouverture sur des pratiques d'activités diversifiées : culturelles et artistiques, scientifiques et techniques, numériques, citoyennes, environnementales, physiques et sportives, et d'éveil** encadrées par des animateurs compétents et qualifiés. Les activités peuvent être proposées sur plusieurs mercredis et **la notion de durée vient impacter la manière d'organiser la vie quotidienne et collective, et les activités. – l'accent est alors mis sur l'organisation d'activités élaborées sous forme de projets.**

Enfin, il est **déclaré auprès des services de l'État et répond aux exigences du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).** L'accueil périscolaire est **ouvert à tous les enfants âgés de 2 à 12 ans (17 ans les mercredis).**
  - o **L'accueil de loisirs extrascolaire** s'inscrit également dans cette dynamique sur les temps de vacances et **met l'accent sur les loisirs, les loisirs éducatifs et l'organisation de séjours.** L'accueil de loisirs extrascolaire est **ouvert à tous les enfants âgés de 2 à 17 ans.**
- **La notion de parcours** (vise à proposer de manière équitable, cohérente et adaptée différentes activités sur la scolarité d'un enfant) ;

- **Du projet à l'activité** (chaque projet pédagogique est décliné en projet d'animation puis en activités) ;
- **Animer** (mettre en action des collectifs d'enfants par l'intermédiaire d'activités, individualiser et reconnaître la singularité de chaque enfant afin de s'adapter à ses besoins dans le cadre de la dynamique de groupe) ;
- **Le temps de préparation des activités** (d'aucun temps prévu sur les garderies périscolaires à 1h de préparation pour 3h d'activités sur les temps d'activités périscolaires) ;
- **Le taux d'encadrement des activités** (encadrement « libre » sur les garderies périscolaires à 1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 12 enfants âgés de 6 ans et plus les mercredis périscolaires et sur les vacances extrascolaires) ;
- **Les groupes en activités** (le groupe classe n'est pas le groupe d'activité) ;
- **Les inscriptions et réservations par les familles** (l'inscription est obligatoire sur l'ensemble des activités périscolaires extrascolaires ; pas de réservation à réservation obligatoire en fonction du type d'accueil) ;
- **Spécificité du mercredi après-midi en période scolaire, quand il y a école le matin** (possibilité de prendre un bus de ramassage pour rejoindre les accueils de loisirs...).

Les partenariats : s'organisent en interne en interservices et en externe. Trois axes prioritaires sont mis en exergue via les partenariats :

- En lien avec le **Projet Territorial d'Education Artistique et Culturelle**, il s'agit de :
  - o Favoriser la sensibilisation aux patrimoines artistiques et culturels, et de la création contemporaine ;
  - o Participer au développement de la créativité et des pratiques artistiques, à la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs ;
  - o Développer l'Education Artistique et Culturelle et ses trois piliers (s'approprier des connaissances ; pratiquer ; rencontrer des œuvres, des artistes).
- En lien avec **Territoire durable 2030 et l'éducation à l'environnement et au développement durable**, il s'agit de :
  - o Améliorer les démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable **pour inscrire ces actions dans la durée** ;
  - o Renforcer la dimension éducative dans ce qui conditionne la vie quotidienne et dans les activités.
- En lien avec **l'accueil des enfants porteurs de handicap et en situation de différences**, il s'agit de :
  - o Développer les conditions favorables à l'accueils ;
  - o Informer, d'orienter et de dialoguer avec les familles ;
  - o Former et accompagner les équipes d'encadrement aux accueils spécifiques.

#### Publics spécifiques:

- **Accueil des enfants scolarisés en maternelle** (encadrement spécifique, activités adaptés, temps de sieste et réveil échelonné, participation des atsem...)
- **Les enfants en situation de handicap et de différences** (outre l'extension ou l'adaptation des modalités d'accueils, ces enfants peuvent bénéficier, selon les besoins, d'un encadrement spécifique).

La formation des animateurs : à partir d'un **plan de formation**, de propositions de **formation initiale**, de **formation continue**.

Les locaux : dans la mesure du possible, les salles de classes ne sont pas utilisées, les locaux de la communauté de Coutances mer et bocage et des communes peuvent ou sont également utilisés. Une charte d'utilisation des locaux doit garantir le bon emploi des locaux.

La sécurité : un ensemble de procédures sont mises en place sur chaque site, par l'intermédiaire du directeurs

d'accueils collectifs de mineurs (organisation des activités et des déplacements, suivi sanitaire, exercices de sécurité...).

La communication : mise en place d'**outils de communication** et de **réunions d'information**.

Outils et documents de références : charte, livrets thématiques, malles d'activités... sont autant d'**outils à disposition des équipes**.

Budget : le PEdT par l'intermédiaire d'**un budget spécifique permet de flécher, valoriser et accompagner les activités qui s'inscrivent dans le PEdT labellisé plan mercredi**.

*Le document complet est consultable à la direction éducation enfance jeunesse et peut être envoyé au format numérique sur simple demande auprès du service enfance loisirs périscolaire (Coordonnateur du PEdT : [h.lechanu@communaute-coutances.fr](mailto:h.lechanu@communaute-coutances.fr))*



COUTANCES  
MER ET BOCAGE

COUTANCES MER ET BOCAGE

Hôtel de Ville – BP 723 – 50207 COUTANCES Cedex – Tél. 02 33 76 55 55 – Fax 02 33 76 55 76  
Courriel : [contact@communaute-coutances.fr](mailto:contact@communaute-coutances.fr) – Site internet : [www.coutances.fr](http://www.coutances.fr)